Commune du Dévoluy Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés :

13 Nombre de voix pour : Nombre de voix contre: Nombre d'abstentions :

Présents: Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES Absents excusés/pouvoirs:

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Rénovation de la Chapelle des Gicons - Mère Eglise - Avenant n°02 lot n°01 SMBR

Considérant le marché notifié à l'entreprise SMBR le 01/04/2019, pour un montant initial de 369 091.29€ HT suivant la délibération 2019-031.

Considérant l'avenant n°01 qui a généré une moins-value de 67 543.99€ HT,

Considérant que l'entreprise SMB propose un avenant n°02 relatif à la purge des joints intérieurs de l'église pour un montant de 27 367.88€ HT, portant ainsi le marché à 328 915.18€ HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- > APPROUVE l'avenant n°02 d'un montant de 27 367.88€ HT de l'entreprise SMBR,
- > AUTORISE Mme le Maire à signer ledit avenant

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 29.04_2022 Publié le : 29.04-2022 Affiché le : 29.04-2022

Pour extrait certifié conforme, Le Maire.

Marie-Paule ROGO